

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 25 juin 2014

sous la Présidence de Monsieur Pierre ZAPPELLI

Préavis 15/2014 Comptes année 2013

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 15-2014 du 7 mai 2014,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

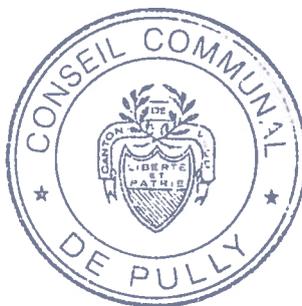
1. d'approuver les comptes 2013 et de donner décharges aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2013 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
Le président

La secrétaire



Pierre ZAPPELLI



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 26 juin 2014